



Fiche mémo

ADMINISTRATEUR DE L'ETAT

Modalités d'accès

2024

Tous les renseignements pratiques nécessaires à la confection du dossier et à sa transmission sont accessible sous ULYSSE CADRES \ Evoluer dans sa Carrière \ Carrière \ colonne de droite, cadre « Sélections » rubrique « Sélection TEAE 2024 DGAFP ».



QUI PEUT POSTULER AU « TOUR EXTERIEUR AE » ?

Pour les fonctionnaires de la DGFIP, il est mis en place deux viviers.

Vivier 1 : tous fonctionnaires de catégorie A (Insp., IP, IDIV et Attachés Economiques Principaux) justifiant au 01/01/2024 de 8 années minimum de services effectifs dans un corps ou emploi de catégorie A.

Vivier 2 : AFIPA justifiant de 2 années minimum de services effectifs dans le grade.

Point d'attention : un AFIPA ne remplissant pas les conditions de gestion du vivier 2 peut candidater au titre du vivier 1.

Limite d'âge : Il n'y a pas de limite d'âge, mais les candidats doivent, de préférence, être en mesure d'occuper au moins 2 postes d'AE, la durée moyenne d'affectation sur un poste étant de 2 années.

Limitation du nombre de présentation : il ne semble pas y avoir de limitation du nombre de présentation de sa candidature.

Point d'attention : l'administration considère comme « raisonnable » 2 ou 3 présentations maximum avec 1 ou 2 auditions.



COMMENT POSTULER AU « TOUR EXPERIEUR AE » ?

Pour le recrutement en cours, il convient d'adresser avant le 15 mars 2024

sur la balf

encadrementsuperieur-pvt@dgfip.finances.gouv.fr

le dossier composé de :

- un Curriculum Vitae de deux pages maximum,
- un état des services,
- un organigramme de votre service de deux pages maximum,
- vos trois derniers CREP,
- le formulaire de dossier individuel complété.

Point d'attention : le dossier individuel comporte notamment des parties relatives aux acquis de votre expérience professionnelle, les formations continues que vous avez suivies ainsi qu'un rapport d'analyse d'une réalisation professionnelle de votre choix.



Fiche mémo

ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT

Modalités d'accès

2024

Tous les renseignements pratiques nécessaires à la confection du dossier et à sa transmission sont accessible sous
ULYSSE CADRES \ Evoluer dans sa Carrière \ Carrière \ colonne de droite, cadre « Sélections » rubrique « Sélection TEAE 2024 DGAFP ».



POURQUOI POSTULER AU « TOUR EXPERIEUR AE » ?

Les fonctionnaires de ce corps sont chargés de fonctions supérieures de direction, d'encadrement, d'expertise et de contrôle dans l'ensemble des services de l'État et de ses établissements publics. Ils peuvent également exercer des fonctions de conseil du Gouvernement.

Le corps des administrateurs de l'État (AE) est régi par le décret n°2021-1550 du 1er décembre 2021 modifié.



INFORMATIONS UTILES :

- l'IGPDE propose une préparation dans le cadre du TEAE 2024. Si vous souhaitez vous inscrire, vous pouvez adresser votre demande à teae.igpde@finances.gouv.fr à compter du 2 avril 2024.
- Le 12 février, un webinaire d'information sur la sélection interministérielle au Tour Extérieur Administrateur de l'État (TEAE 2024) a été organisé par le service des ressources humaines (accessible sur Ulysse Cadres).
- En pratique, il n'y a pas encore eu d'inspecteur ou d'attaché du premier grade lauréat depuis la mise en œuvre du tour extérieur pour ce nouveau corps.
- Les lauréats suivront une scolarité dans les locaux de l'INSP, 2 avenue de l'observatoire, Paris 6ème arrondissement.